

# Communes Agoè Nyive 1 et 2 : La Direction du Cadastre offre une mise à jour gratuite des titres de propriétés



Dans le Grand Lomé, tous les propriétaires des titres fonciers créés avant 2007 sur les communes Agoe-Nyivé 1 et Agoe-Nyivé 2 sont priés de s'adresser à la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE) pour une mise à jour gratuite de leurs titres de propriétés.

L'initiative s'inscrit dans le cadre des travaux du recensement foncier entamé ce lundi 22 mai 2023 dans lesdites communes par l'**Office Togolais des Recettes (OTR)** en collaboration avec le **District Autonome du Grand Lomé (DAGL)**.

Les propriétaires des titres fonciers peuvent s'adresser à la **DCCFE** soit par téléphone au numéro : 93 94 04 98 soit par mail : [dbitenewe@otr.tg](mailto:dbitenewe@otr.tg), ou en se présentant au siège de la DCCFE sise à Lomé, Tokoin Doumassesse, dans la rue contigue à la pharmacie Saint KISITO.

Toujours dans le cadre de ce recensement foncier dans les communes concernées, des agents recenseurs seront sur le terrain pour une campagne de collecte d'informations foncières et de géo référencement des titres fonciers créés avant 2007.

Selon l'OTR et le DAGL, cette campagne vise entre autres, la sécurisation des biens fonciers, l'actualisation des données cadastrales, l'adressage pour un meilleur plan de développement urbain. Elle va consister à géo référencer tous les immeubles desdites communes, à collecter auprès des habitants les informations y relatives de même que l'identité des propriétaires.

Ils précisent qu'il s'agit d'une opération de recensement, pas une opération d'immatriculation foncière ni une enquête fiscale, et aucun avis d'imposition ne sera attribué.

Le projet permettra in fine, de disposer d'un cadastre numérique et moderne qui facilitera la mise en œuvre des plans de développement, d'éviter les doubles ventes qui sont sources de nombreux litiges fonciers qui occupent 80 % des affaires en jugement devant les tribunaux et Cours d'Appel du Togo.

Les travaux du recensement foncier sont prévus pour durer trois (03) mois.

**David S.**